



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois  
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°111  
février 2014

## LE MOT DE LA 1<sup>re</sup> ADJOINTE

*Cette année, c'est le « King » Carnaval qui a ouvert la fête ! Il a terminé sa courte vie dans le lit de la Cesse, encerclé par les Schtroumps. Mais oui, c'est possible !*

*Le carnaval de Bize est connu dans toute la région, il fait même des envieux dans les villages voisins car il crée un véritable lien intergénérationnel, une vraie complicité. Certains ont fait un char pour la première fois, c'est une belle aventure, généreuse et forte en amitié. Bienvenue dans le monde des carnavaliers !*

*Malheureusement, il y a toujours des comportements irresponsables qui viennent gâcher la fête, vitres dégradées, vitres cassées... Et rien n'excuse cela, c'est complètement nul et n'a d'égal que l'imbécilité et le besoin de détruire ; c'est à cause de ce type de comportement qu'un jour, les fêtes seront interdites !*

*Heureusement, il y a ceux qui mettent notre village en valeur. Merci à vous tous, des plus jeunes aux plus anciens, merci aux employés des services techniques, aux bénévoles, aux volontaires, à tous ceux qui se sont grimés, aux petites mains anonymes qui ont fait des milliers de fleurs et... « A l'an que ven ! »*

*Lydie Faure*

## LE NOUVEAU SITE INTERNET OFFICIEL DE BIZE

est accessible sous le nom de domaine :

**[www.bizeminervois.fr](http://www.bizeminervois.fr)**

Ce site est évolutif, si vous avez des remarques et corrections à y apporter contactez-nous via la page d'accueil du site.

## Mise en place de la fibre optique

Dans le cadre du plan national "haut débit", l'État a lancé un "Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement" auprès des opérateurs, de la Région et du Département. Pour ce qui concerne le Grand Narbonne, les opérateurs télécom se sont engagés à déployer un réseau de fibre optique entre 2015 et 2020. La commune de Bize est concernée par cette échéance, après définition des zones à prioriser sur le territoire.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014 : CE QUI CHANGE

**Pour notre commune, composée de plus de  
1000 habitants :**

- les conseillers municipaux (15 personnes) sont élus au scrutin de liste bloquée. Contrairement aux élections précédentes, le panchage n'est pas autorisé (il n'est plus possible d'ajouter de noms ni d'en rayer). Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.
- sur le même bulletin de vote figurent les noms des deux candidats au Conseil communautaire (le Grand Narbonne). Vous ne votez qu'une seule fois pour ces deux listes que vous ne pouvez pas séparer.
- il n'est plus possible de voter pour une personne qui n'est pas candidate
- la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

## OUVERTURE D'UNE RÉSIDENCE HABITAT JEUNES À NARBONNE

Une résidence "Habitat Jeunes" de 50 logements meublés du T1 au T3 vient d'ouvrir à Narbonne, 8 route de Marcorignan. Ces logements sont destinés à des jeunes de 18 à 30 ans, étudiants ou en situation d'insertion professionnelle.

**Pour toute information : Tél. : 04 68 90 43 99**

**Site : [www.pep11.org](http://www.pep11.org)**

## COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

**«Les Chambres Bulles du Château Belvize»**

*Hébergement original et de charme*

*Évelyne Verhelst et Thierry Clabaut - La Lécugne*

**04 34 27 37 53 - 06 09 26 10 95**

*[leschambrebullesduchateaubelvize.com](http://leschambrebullesduchateaubelvize.com)*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2014,  
principales décisions prises :

### ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC UN PARTICULIER :

La commune échangera avec M. Jacques Trilles une parcelle en lande de 0,64 ha située au lieu dit Boussecos, contre deux parcelles en lande de 0,34 ha, enclavées dans des terrains communaux, au lieu dit Le Trou Nègre (à proximité de la côte de l'Endure) et une parcelle de pinède de 0,16 ha limitrophe de terrains communaux au lieu dit Cap Maurel (versant du Pech côté Argeliers).

### DÉNOMINATION DE NOUVELLES RUES EN COURS DE CRÉATION DANS DES LOTISSEMENTS :

Afin de faciliter la distribution du courrier, La Poste demande que les rues portent un nom ; elles seront dénommées :

● Au lotissement Le Clos des Oliviers (en face de la caserne des pompiers) :

- rue Jean MATHIEU (ancien propriétaire du terrain et précurseur de l'oénotourisme à Bize)

- rue Jules et André AMALRIC (le premier fut maire de Bize de 1935 à 1941 et de 1944 à 1948, ancien Conseiller général du canton de Ginestas, le second, fils de Jules, fut maire de Bize de 1975 à 1980)

- rue Alphonse BIAU (maire de Bize de 1952 à 1975)

- rue Albin FRANC (maire de Bize de 1912 à 1925)

- rue Ismael DEJEANS (maire de Bize de 1948 à 1952)

● Chemin du cimetière (lotissement HLM et lotissement ancienne vigne Janbon) :

- rue Cécile GARDEL (1873-1956 née et décédée à Bize, institutrice à Carcassonne, très investie dans le milieu du félibrige)

- place Jules FIL (1899-1968, bizois, ancien maire de Carcassonne de 1953 à 1968)

- rue Paul JOURNAL (1805-1872, archéologue narbonnais, un des précurseur de la science préhistorique, a fait connaître les grottes de Bize dans le monde entier).

### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE STATION DE REMPLISSAGE DES APPAREILS AGRICOLES POUR LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES :

Cette station, d'un coût total prévisionnel hors taxe de 35500€, réservée aux agriculteurs, pourrait être implantée au lieu-dit "les Garrigots". Des subventions sont demandées au Conseil général (17500€ et au Grand Narbonne (6000€). Il resterait environ 12000€ à la charge de la commune.

**LOTISSEMENT LE THERON :** La société J.L.B. de Narbonne a obtenu en mars 2012 un permis d'aménager (autrefois appelé "permis de lotir") afin de réaliser un lotissement de 33 parcelles pour des habitations au lieu dit "Le Théron" (au nord-ouest du village) sur des terrains d'une superficie totale de 2,5 hectares qu'elle devait acheter à des particuliers. Compte tenu de la localisation du site, la commune, avant de délivrer le permis d'aménager, a dû faire procéder à diverses études (accès routiers, desserte électrique, impact du risque

minier...) pour un montant total d'environ 50000€, que l'aménageur s'est engagé à rembourser dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial. Il vient de faire savoir qu'en raison de la conjoncture économique actuelle dans l'immobilier, il renonce à la réalisation du lotissement. Le Conseil municipal autorise le maire a, si nécessaire, intenter une action en justice pour recouvrer auprès de l'aménageur les sommes payées par la commune.

### ACQUISITION D'UNE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS :

L'ancien exploitant du Café de la Promenade met en vente une "licence de débit de boisson" qui pourrait être transportée dans une autre commune par un acheteur éventuel. Afin de faciliter l'ouverture d'un café dans le village, la commune achètera cette licence au prix négocié de 40000€.

### RENFORCEMENT DE LA DESSERTE ÉLECTRIQUE DE CABEZAC :

Afin de renforcer l'alimentation électrique d'une partie du hameau de Cabezac, un nouveau transformateur sera implanté dans la zone du site de la Sélette. Cette implantation permettra aussi l'extension de l'éclairage public dans cette zone. L'opération est estimée à 124000€ TTC dont 14000€ TTC à la charge de la commune ; le reste est financé par le Syndicat Audois d'Énergie (SYADEN) qui fera réaliser les travaux.

### APPROBATION DE L'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2013 DE LA COMMUNE (le compte administratif) :

● Section de fonctionnement :

- Total des dépenses : 980 600 €, dont :

- charges à caractère général : 250 000 €

- charges de personnel : 425 000 €

- charges de gestion courante : 241 900 €

- charges financières : 50 500 € (intérêts des emprunts)

- Total des recettes : 1 082 858 €, dont :

- impôts et taxes locales : 666 600 €

- dotation de l'État : 302 400 €

- participation de l'État aux frais de personnel

en contrats aidés : 30 000 €

- camping municipal : 13 200 €

- Excédent 2013 : 102 233 €

- Excédent cumulé : 265 924 €

● Section d'investissement :

- Total des dépenses réelles : 968 000 €, dont :

- remboursement capital des emprunts : 398 100 €

- début des travaux Maison de Santé : 241 400 €

- achat de matériel pour les services techniques : 21 700 € (dont 17 000 € pour une épareuse)

- aménagement de la zone des Fournières : 20 800 €

- élargissement de la rue des Écoles : 20 400 €

- travaux de réparation des dégâts au stade causés par les intempéries de 2011 : 19 700 €

- réalisation Plan Communal de Sauvegarde : 16 300 €

- aménagement des bureaux du secrétariat de la

mairie : 14 200 €

- aménagement de la place Raymond Pelofi (rue Jaillet) : 12 800 €

- Total des recettes réelles : 120 100 €

- Autofinancement par les excédents antérieurs et les subventions : 847 900 €